N° 9 — 14e Année — LE NUMERO CINQ CENTIMES (19 Nivôse, An 110) — Jeudi 9 Janvier 1902

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabriquants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 f. 50. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux BUREAUX du Journal, à Paris, à l'Agence HAVAS, place de la Bourse, 60.

Téléphone

L'épiscopat français

A l'approche de la grande bataille électorale qui se prépare, et qui semble devoir être particulièrement violente et acharnée, plusieurs évêques ont cru devoir adresser des instructions et des conseils aux membres de leur clergé.

Et nous devons reconnaître que ces circulaires épiscopales, et, hier encore, celle de l'évêque d'Amiens, s'inspirent d'un louable esprit de sagesse et de modération.

C'était, il y a quelques jours, l'évêque de Rodez, M. Franqueville, qui s'exprimait en ces termes :

« *En nous jetant dans les mêlées politiques* ou autres qui se livrent autour de nous — et avec quel âpre acharnement, avec quel débordement d'injures et de calomnies ! — *nous ne pouvons que nous compromettre et nous diminuer.* Notre dignité, comme notre vertu, serait trop exposée dans ce milieu tout de colères, de haines, de violences, d'injustices. Rarement, d'ailleurs, nous obtiendrions le résultat que nous poursuivons ; nous y serions même souvent un obstacle, et, si nous l'obtenions, il ne serait guère durable, *il ne manquerait pas de provoquer peu après de fâcheuses représailles.*

C'est l'évidence même, et il est plaisant de voir les prêtres et les moines, après s'être lancés à corps perdu dans la mêlée politique, se répandre en gémissements et en récriminations lorsqu'ils subissent les conséquences de leurs provocations et de leurs violences.

Qu'ils méditent ce digne langage que fait entendre encore l'évêque de Rodez :

« *Soyons persuadés surtout que nos plus brillantes victoires en ce genre deviennent vite des défaites.* Oui, nous, prêtres, nous sommes vaincus, et tristement vaincus, quand quelques-uns des nôtres filent devant nous, *quand nous avons élargi la distance qui nous sépare d'une partie de notre troupeau, quand nous avons excité contre nous des animosités qui se changent aussitôt en hostilité contre la religion,* quand nous avons préparé des résistances à notre action sacerdotale, résistances injustes, fatales à ceux qui nous les opposent, c'est vrai, mais sur lesquelles pour peu que nous ayons de zèle, nous ne tardons pas à gémir amèrement ».

Voilà comment parle un prêtre digne de ce nom, et cela nous change agréablement du discours haineux et agressif prononcé naguère à l'Hippodrome de Lille par le coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, M. Mounier.

Blâmant l'hostilité de certains prêtres vis-à-vis des enfants des écoles laïques, M. Franqueville leur dit :

« Assurément, nos écoles congréganistes nous sont chères. *Une profession de foi à ce sujet paraît inutile.* Vous y êtes justement attachés, et vous vous réjouissez de leur prospérité. C'est très bien. *Mais il serait fâcheux que le zèle en leur faveur devînt préjudiciable aux enfants des autres écoles,* bien dignes d'affection, eux aussi, et même d'autant plus intéressants pour le pasteur qu'il les juge moins favorisés au point de vue religieux. »

***

Après l'évêque de Rodez, l'évêque de Mende, M. Bouquet, a adressé aux prêtres sous ses ordres des conseils non moins sages et non moins éclairés. Lui aussi, recommande à son clergé de rester en dehors des luttes politiques.

« Evitons, dit-il, les questions qui divisent, cherchons plutôt celles qui rapprochent et unissent, dit M. Bouquet. N'entretenons pas la paroisse des querelles qui partagent la commune; n'attaquons pas l'instituteur, le maire ou autre personnage public. »

M. Bouquet s'occupe à son tour de l'attitude du clergé vis-à-vis des écoles laïques. Et il le fait en excellents termes :

Votre bienveillance, dit-il à ses prêtres, devra se porter particulièrement sur les enfants des écoles publiques. Il ne faut pas qu'on s'aperçoive à l'église qu'ils sont moins bien traités que les enfants des écoles privées. On s'abstiendra surtout de les reprendre avec trop de vivacité ou d'aigreur, et de proférer à leur endroit des paroles injurieuses ou blessantes. *La justice réclame de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse porter atteinte à la considération des écoles publiques.* »

Combien de prêtres de nos Flandres, s'ils ont lu ces justes observations de l'évêque de Mende, ont dû se sentir touchés !

Aussi bien, M. Bouquet n'hésite pas à dénoncer et à condamner l'injustice et la violence partout où elles se produisent. Il répudie toute solidarité avec la « presse de combat, comme il l'appelle, c'est-à-dire les *Croix*, la *Libre-Parole*, l'*Autorité*, et, sans doute, quelque journal qui, dans l'Aveyron, joue le rôle de la *Dépêche* dans le Nord.

« Nous n'avons rien à apprendre de bon dans ces journaux. Et l'évêque s'en prétre, nous ne pouvons qu'y perdre l'esprit de paix et prendre goût à ce qui mène à la violence, à l'injustice et à la haine ».

Il n'est pas téméraire de dire que si tous les évêques de France tenaient le langage de MM. Franqueville et Bouquet, et si, surtout, le clergé français agissait conformément aux instructions épiscopales que nous venons de reproduire, la situation de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat se trouverait considérablement changée.

Que demandons-nous, en effet, nous les prétendus sectaires, nous les affreux franc-maçons ? Pas autre chose que ce que viennent de si bien exposer les évêques de Rodez et de Mende : que le clergé se consacre exclusivement à l'exercice de son sacerdoce ; qu'il s'abstienne de prendre part aux luttes politiques, et conserve une neutralité qui le mette en dehors des partis ; que les prêtres n'abusent pas de l'autorité qu'ils tiennent du gouvernement de la République pour faire la guerre à ses écoles communales, à ses instituteurs et à ses institutrices ; et qu'enfin, l'Eglise soit exclusivement consacrée à l'exercice du culte, qu'elle ne soit pas transformée en forum où l'on entend trop souvent des paroles de colère et de discorde.

La liberté de conscience a toujours été un des articles essentiels du programme républicain. Que tous les citoyens, catholiques, protestants, israélites, mahométans ou bouddhistes, exercent leur culte en pleine indépendance, sous la protection des communes lois ; et rien là un principe de tolérance et de justice que nous voudrions voir universellement appliqué et respecté.

Que les catholiques l'acceptent ; que le clergé séculier s'affranchissant de plus en plus, grâce à la nouvelle législation, de la domination des moines, se montre tolérant, conciliant, charitable, comme l'y invitent les deux prélats que nous citons. Et il fera non seulement œuvre juste, mais encore œuvre habile, dont il recueillera promptement le profit.

A côté de MM. Franqueville et Bouquet, il est certainement d'autres évêques qui pensent comme eux. Une dépêche de Rome, de l'Agence Havas, disait ces jours-ci, à propos des paroles que le Pape a adressées au P. Cautier, supérieur des Dominicains, que sur 85 évêques de France, 70 se sont plaints au Saint-Siège de l'obstruction créée par les congrégations qui se placent au-dessus de l'autorité épiscopale.

Les congrégations ont été pour beaucoup dans l'attitude du clergé jusqu'à ce jour. En montrant vis-à-vis d'elles sa force et son énergie, le gouvernement a donné à l'épiscopat français une leçon salutaire, qui commence à porter ses fruits.

Georges ROBERT.

L'ÉVÊQUE D'AMIENS

Voici la phrase par laquelle l'évêque d'Amiens déconseille à son clergé d'intervenir dans les luttes politiques :

Dans quelques mois, notre pays, déjà si troublé, si divisé, sera de nouveau livré aux agitations du forum. *Il ne nous appartient pas de nous y mêler : ce serait diminuer notre dignité et compromettre notre ministère.*

LE JARGON JUDICIAIRE

Il n'est bruit, au Palais, que de réformes ! La justice veut se rajeunir et s'humaniser. Ne nous en plaignons pas.

Il y a quelques semaines, c'était le procureur général, M. Bulot, qui indiquait aux substituts de prendre la défense des prévenus sans avocats. Aujourd'hui, on prépare, au ministère, la modification des droits perçus par les avoués et huissiers. Demain, c'est le « jargon judiciaire » qui sera transformé. Telle est, du moins, la nouvelle que fait connaître M. Henry Bérel, l'avocat qui a entrepris la campagne contre les formules surannées et incompréhensibles de procédure, qu'il a baptisées du nom de « jargon ».

La difficulté sera résolue sans que personne se plaigne. Voici comment :

Si le nouveau tarif est adopté par le Conseil d'Etat, les avoués auront eux-mêmes intérêt à rédiger des actes aussi courts que possible, puisqu'ils seront payés, non en proportion du papier barbouillé, comme à l'heure présente, mais par un tant pour cent sur les sommes litigieuses. Aussi, si le garde des sceaux tient à se montrer partisan des réformes, il pourra par un simple décret imposer de nouvelles formules.

C'est ce que fit Colbert, il y a trois siècles, pour les actes actuels, qui n'ont pas été changés depuis lors. Ces nouveaux modèles seront l'œuvre d'une commission de juristes et de praticiens. M. Bérel propose un projet d'assignation qui tient en six lignes et qu'un enfant de huit ans comprendrait.

Ajoutons, enfin, que ces heureuses réformes seront, on l'espère du moins, opérées au mois de mai prochain.

On dit...

Un beau patrimoine. — Le comte Joseph Potocki, qui a perdu, au Jockey-Club de Vienne, 3 millions de couronnes, à bacarat de sa mère, la princesse Sanguosuho, d'un domaine représentant une valeur de 100 millions de couronnes. Que représente la perte qu'il vient de faire, à côté de cela ?

***

Une gloire qui s'en va. — Le fameux cuisinier Joseph vient de mourir à l'âge de 50 ans. Toutes ses idées culinaires avaient été servies par lui. Vanderbilt l'avait emmené en Amérique pour 3 ans au prix de 150,000 fr. Prix de nostalgie, Joseph voulait rentrer à son maître, au bout de 18 mois, qui paya la total de son engagement.

***

La production automobiliste en France. — Cette fabrication a pris, dans ces dernières temps, un développement extraordinaire. Une compatriotes se publie les chiffres à mesure de 18 publications de France en trois ans.

Pages Littéraires

LE VIEUX MARIN

PAR

Mme Virginie DEMONT-BRETON

Si vous entrez dans le troisième de ces petites maisons blanches sur l'heure de midi, vous aurez des chances pour y trouver le vieux père Louis-Marie, assis sur son escabeau de bois, entre la grande cheminée noire de suie et la potière couverte d'assiettes à fleurs peintes, penché sur son dévidoir et occupé à mettre de la cordelette sur les navettes pour remailler les filets de pêche.

En vous voyant entrer, sans se déranger de son travail, il vous fera de la tête un salut amical, et vous montrera des yeux une de ses chaises de paille toujours boiteuses à cause de l'inégalité du sol en terre battue, et, si vous êtes curieux des choses de la mer, vous vous y asseyez et vous prendre plaisir à l'entendre parler, car il a passé plus de soixante ans de sa vie à pêcher en été la morouette et le bar non loin de la côte, en hiver le hareng dans les mers lointaines.

Il y a trois mois qu'il s'est décidé à laisser s'embarquer ses fils sans lui. Il n'en a rien dit à personne, mais cela lui a été dur : au moment où sa barque quittait le sable de la plage où il était resté seul, debout, il lui a semblé qu'un câble invisible l'y rattachait et que ce câble allait se rompre. Il a pensé que le jour de mer, venu, s'est comparé dans son esprit à cette ancre rouillée, hors d'usage, laissée là-bas depuis un temps immémorial qui pèse de la dune et que chaque fois que vous vous y arrêtez vous en sentez plus profondément. S'il devait s'avouer que plus jamais il ne hissera lui-même la voile lourde et tanée de son bateau, il en pleurerait. Et cependant, comme s'il en complaisait dans ces émotions pénibles, il assiste toujours à chaque départ.

Il se, comme jadis, coller son dos aux flancs de la barque avec les compagnons ; comme eux il pousse encore le long cri de damné qui, en réunissant au même instant de multiples efforts, donne à chacun le sentiment de leur force, et lorsqu'il sent la masse pesante s'ébranler et glisser sur le sable vers la mer, son cœur bat d'orgueil de joie triomphante. « Ah hisse ! ça ira ! »

Tous les jours, des quatre heures du matin, il est sur la plage : il longe la vague, s'arrête, fouillant du bâton de vieux varech au bout de sa bêche à pêcher les amorces. Il va loin comme ça, puis il revient au logis rapportant un bouchon, des débris de filet, un bout de câble, un morceau d'épave qui vient de se briser.

Depuis qu'il ne peut plus faire que capacitaine mêtier de tendre à la côte, à marée basse, de ramener du filet de sur le fond de planer, le long de la vague, des choses perdues comme il glane, dans son esprit, des bribes de souvenirs, il s'a plus sa belle assurance d'autrefois et il regarde souvent le fond de la mer avec inquiétude.

Au moindre vent qui s'élève, il sent une angoisse lancinante qui le prend au cœur malgré lui, une angoisse qui l'étouffe : c'est que ses fils sont en mer sans lui, sans le secours de son expérience. Il n'ose faire part de ses craintes à la famille, car le bruit de son inquiétude est en lui, elle lui répéterait que ses fils ont entre trente et quarante-cinq ans et sont connus comme les meilleurs matelots du pays.

Toutes ces réflexions qu'il pourrait pendant des heures le rendent philosophe. Maintenant, à tout ce qu'il dit, il ajoute avec un haussement d'épaules et un mouvement de la tête : « Eh ! que voulez-vous ? » Car la destinée, toujours incertaine des hommes de mer leur fait un caractère plein de fatalisté résignation à toutes les douleurs et de fatalité confiance dans les joies que l'avenir peut encore leur réserver. Le bien leur vient du ciel quand il est en fureur. C'est comme ça l'est il y a tant de choses qui sont pour eux « comme ça » qu'ils ont pris l'habitude de ne s'étonner de rien. « Eh ! que voulez-vous ? » le vieux Louis-Marie dit ce mot avec un soupir ou avec un sourire, selon que son compagnon lui apprenait de ses nouvelles, de petit Michel. Laurent perdu dans un sinistre, il y a trente-quatre ans de cela, soit qu'il s'écaisment sur la belle mine de son petit-fils Michel, âgé de quinze mois, qui passe la moitié de sa vie sur les bras de son grand-père. Ce petit Michel est le seul rentième que le soixante-dixième de ses petits-enfants. Le vieux ne sait pas bien lui-même au juste.

« A quoi bon les compter ? dit-il, ça change tout le temps..... et puis voilà que j'ai deux petits-fils qui vont tirer au sort et une petite-fille qui va sur dix-sept ans, ça va commencer à donner aussi bien du. Eh ! que voulez-vous ? »

Cependant de toute cette lignée le petit Michel est le préféré. On trouve qu'il ressemble à Laurent, et le vieux marin se sent rajeunir en couvant de l'œil ce mioche. Il l'emmène souvent avec lui sur le plage où il lui hisse ces-yer ses premiers pas inédiés.

Souvent, le petit tombe en avant, les mains étendues, le menton dans la sable mou ; il reste un instant à terre cependant qu'on le relèvera, puis il se remet à grand'peine sur ses pieds et revient vers l'aïeul en pleurant les deux poings sur ses yeux, la bouche grande ouverte. Et le vieux Louis-Marie l'essuie de sa main rugueuse qu'il s'efforce d'adoucir par des mouvements lents en répétant : « Allons ! tous ailez trop vite ! Eh ! que voulez-vous ? »

Lui qui a tant désiré voir grandir ses garçons il voudrait arrêter les années sur la tête blonde et bouclée de Michel. C'est que, voyez-vous, quand ça grandit, ça n'est plus ça, « que voulez-vous que le mousse Antoine qui a huit ans, s'occupe encore de son grand père ? Croyez-vous que la petite Françoise, la sauvage, qui n'a jamais dit bonjour à personne, tient compte de ses observations ?

Pas plus que ses grandes sœurs à qui Louis-Marie voudrait qu'elle fît plus de bien avec les garçons, elle ne se rappelaient ses sages conseils, à l'heure où elle s'abandonnera aux bras d'un jeune gars, dans le dune, par une belle nuit. Louis-Marie pense à toutes ces choses, il pense que Françoise sera battue par ses parents quand ils le sauront, il son choix leur déplaît et que ça sera encore lui, le vieux qui devra prendre le dessus avec un très clément et très indulgent : « Eh ! que voulez-vous ? »

En attendant, il rit avec des larmes dans les yeux quand il sent les bras du petit Michel autour de son cou, et courts sur, comme ceux le mimosa rose que le mioche frotte en bégayant : « A bahaba ! »

Et il se dit que quand Michel sera devenu un poilaud indifférent comme les autres, il en aura pleuré de nouveau, tout petit.

A les yeux d'aïeux et comme Abraham à qui Dieu montrait un soir le ciel plein d'étoiles en lui disant : « Regarde, telle sera la postérité, » le vieux Louis-Marie sent une immense et fière tendresse emplir son cœur paternel en songeant à tous ces petits êtres blonds et chancelants qui descendront un à un des étoiles pour venir jouer dans ses bras et le consoler un peu d'être trop vieux pour aller en mer. « Eh ! que voulez-vous ? »

Virginie DEMONT-BRETON.

Nos Dépêches

Parfit télégraphique et téléphonique

LES CONSEILS MUNICIPAUX et les Congrégations

Paris, 7 janvier. — Le ministère de l'Intérieur se livre, au fur et à mesure qu'ils lui parviennent, à un placement méthodique des avis que les conseils municipaux ont exprimés au sujet des demandes d'autorisation.

Les conseils municipaux sont rangés à cet effet en quatre catégories : Ceux qui refusent de se prononcer, ceux qui concluent à l'autorisation ceux qui estiment qu'elle doit être refusée, et ceux enfin qui admettent l'autorisation pour certaines congrégations et la refusent pour d'autres.

Un grand nombre de conseils municipaux se sont prononcés à l'heure actuelle, mais parmi ceux-ci ne se sont pas encore prononcés figurent les conseils municipaux de Paris et des principales villes de France.

Les deux tiers environ des assemblées municipales se sont montrées favorables à l'autorisation, précisément en ce qui concerne les congrégations de femmes.

La plupart des conseils radicaux et socialistes se sont prononcés contre.

T.H.

LES TROUBLES DE MARGUERITTE en Cour d'Assises

Cent vingt-neuf accusés — Quarante avocats — La mise en accusation

On se rappelle de l'insurrection qui éclata au mois d'avril dernier dans le village algérien de Marguerite. Brusquement il fut envahi par une troupe d'arabes fanatiques qui dévastèrent le pays. Six colons qui voulaient résister furent égorgés, et les indigènes n'épargnèrent seulement les personnes qui consentaient à se convertir à l'islamisme.

L'insurrection fut immédiatement réprimée et un grand nombre de coupables arrêtés. Mais l'instruction de l'affaire fut longue et délicate. Il s'agissait d'établir le motif de cette révolte.

Il est aujourd'hui parfaitement établi que le fanatisme religieux excité par un marabout a poussé les indigènes au crime et que tous leurs coreligionnaires alliaient les suivre aussitôt qu'ils auraient levé l'étendard de la révolte. Mais, à côté de cette cause importante, il y a aussi l'exaspération des indigènes contre la mécanisée par les colons sur la plus grande partie des terres de culture, grâce à des expropriations successives.

Il est incontestable qu'à cet égard les colons ont provoqué des colères qui longtemps contenues ont fini par éclater de la manière qu'on sait.

Le procès qui va avoir lieu devant la cour d'Alger sera véritablement un procès monstre.

Il y aura cent vingt-neuf accusés pour lesquels quarante avocats ont été désignés d'office. La mise en accusation mentionne que vingt prisonniers sont traduits pour assassinats et cent neuf pour pillages par bandes, à main armée.

Le « Figaro »

Paris, 7 janvier. — Les gérants du *Figaro*, MM. Périnier et de Rodays ont quitté aujourd'hui la direction de ce journal.

M. Prévet, administrateur provisoire, en a pris la direction.

Rien n'est changé dans la physionomie du *Figaro*.

LES MINEURS DE LA LOIRE

Mercet et Escallier font voter un ordre du jour contre Basly

Firminy, 7 janvier. — Voici l'ordre du jour voté à la réunion privée organisée par le syndicat des mineurs de Firminy :

Les ouvriers mineurs de Firminy approuvent l'attitude pleine et entière des citoyens Mercet et Escallier pour la tournée de conférences qu'ils ont faite dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Pour les mêmes circonstances, ils constatent avec moins d'attitude décrpite des Basly, des Lamendin et Evrard à la réunion de Lens, dans le but d'empêcher de parler les deux délégués envoyés par la Fédération régionale de la Loire.

Egalement ils approuvent l'attitude de leurs délégués à la Fédération de la Loire, et les engagent à poursuivre l'œuvre qui leur a été confiée, de chasser par tous les moyens en leur pouvoir les hommes non dignes pour défendre les intérêts des mineurs et demandent la radiation du secrétaire de la Fédération régionale de la Loire, qui est Goste, et qui sans autre commentaires, car il est temps et nous voulons nous remettre, d'enlever les hommes connus, trop connus, qui cherchent par tous les moyens à s'ériger le monopole dans les seuls intérêts de leurs caprices et de leurs opinions politiques inexplicables devant les mineurs.

D'autre part, ils ont décidé de combattre les abus qui se commettent en les signalant à qui de droit, et, s'il le faut, des décisions que comporte la situation seront sérieusement prises par le syndicat.

UN ÉVÊQUE JOURNALISTE

Un journal qui se qualifie de « républicain » et de public à Maintenon, au titre de *l'Indépendant Sanouard*, vient de s'attacher, comme directeur politique, M. Lacroix, évêque de Tarentaise.

Le premier article de l'évêque-journaliste est une lettre-programme adressée au rédacteur en chef du journal. En voici des extraits :

L'Indépendant... défendra résolument les destinées et les traditions sur lesquelles exposent la société : la religion, l'armée, la justice et la propriété. Mais il ne sera pas pour cela rétrograde ou réactionnaire. Nous ne pensons pas qu'il faille pedoter tout sont pour le mieux dans le meilleur des mondes; nous croyons qu'il reste encore bien des progrès à réaliser dans l'ordre politique, économique et social, et nous serons sympathiques à toute tentative, compatible avec la justice et la liberté, qui tendra à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Fidèles aux traditions pondérales, vous vous placerez toujours sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire que vous serez nettement républicain, vous entendant loyalement et sans arrière-pensée au gouvernement que la France s'est donné. Vous ne serez pas de ceux qui disent : « Jobets au Pape, » et qui, néanmoins, sont en coquinerie avec les anciens partis. Vous ne serez pas non plus de ceux qui arborent la cocarde républicaine pour attaquer et injurier pour leur sine les hommes et les institutions qui représentent en France la République.

Notre loyauté à nous, catholiques, doit être sans doute de tout soupçon. Insinuons sur ce point les catholiques d'Angleterre et d'Allemagne : s'ils ne font écouter des partis et s'ils ont quelque influence sur la direction des affaires, c'est que rien, dans leurs paroles ou dans leur conduite, n'est de nature à faire douter de leur fidélité à la Constitution de leur pays.

Est-ce à dire qu'il faille abdiquer votre indépendance et vous faire le courtisan des pouvoirs établis ? Pas le moins du monde. Rappelez-vous de Tertullien, vous vous tiendrez à égale distance du servilisme qui éprouve tout et de l'opposition systématique qui condamne tout. Dans vos appréciations sur les hommes et sur les choses, vous vous inspirerez uniquement de votre conscience et vous ne vous préoccuperez que de la vérité et de la justice.

Les restes de Henri de Béhagle

Constantine, 7 janvier. — Les recherches ordonnées par le commandant Destenaves à Dukoé, dans le bassin du Tchad, ont abouti à la découverte des restes de l'explorateur Henri de Béhagle qui fut pendu par ordre du sultan Rabah lequel l'avait retenu prisonnier.

Les jambes portaient encore les fers dont elles étaient chargées au moment de la mort, ainsi qu'un bâtonnet qui avait servi à attacher les mains derrière le dos. Ces précieuses reliques vont être envoyées au ministère des colonies par les soins du commandant Destenaves.

Vol des plans du "Henri IV" à Cherbourg

Le correspondant de la *Patrie*, à Cherbourg, télégraphie ce journal :

« Cherbourg, 7 janvier.

« J'apprends à l'instant une grave nouvelle que je vous donne sous toutes réserves.

« Le bruit se remet à circuler insistamment que des plans du *Henri IV*, cuirassé garde-côtes, en échèvement au port, auraient été perdus ou volés ou volés.

« On donne des détails que je vais contrôler et on cite même le nom du préposé qui aurait été chargé de les transporter.

Cette affaire excite ici une profonde émotion.

ÉMOUVANT SAUVETAGE

Pendant la tempête — Deux hommes à la mer — Conduite héroïque du capitaine

Nantes, 7 janvier. — Le lougre *Alexandre*, du port de Boulogne, appartenant à M. Fichon, parti le 23 décembre de Lisbonne, est resté seulement ces jours derniers dans notre port après une traversée des plus pénibles. Il est ses dégâts, son gouvernail brisé, et perdu cinq jours, notamment, il resta désemparé, flottant, folle une épave, ballotté par les flots furieux.

Le 26 décembre, à cinq du soir, *l'Alexandre* était par 45. 53' de latitude nord et 8° 50' de longitude ouest. Le matelot François Rumahot, âgé de dix-huit ans, de Rosnen (Finistère), était au gouvernail.

Tout-à-coup un énorme paquet de mer envahit le pont. La barre cassa ; la grande voile, toute déchirée, s'en emporta, chargée de passe violemment, brisant son étoile.

Pour reprendre la voile, qui était à l'eau, et chercher à la rentrer, le capitaine Roland Bridegand, âgé de trente-trois ans, de Barfet (Côtes-du-Nord), aidé de Rumahot, établit une bassière sur la balancine. Pendant cette opération, un violent coup de roulis survint, suivi d'un nouveau paquet de mer, et la voile, de nouveau déplacée, jeta à la mer le capitaine et son matelot.

Les trois hommes restant à bord, inondent aussitôt à l'eau des cordages, une échelle et une bouée de sauvetage amarrée sur une ligne. Le capitaine réussit, après de longs efforts, à saisir la bouée ; il fut amené à bord.

Mais, apprenant que son matelot était encore à la mer, et l'apercevant tout à coup entre deux vagues, il se détacher résolument de l'élance à son secours. Il fut assez heureux pour le saisir par sa cravate. Il le maintint solidement. Encore un effort et le matelot était sauvé !

Hélas, le double en avait décidé autrement. Au moment où le capitaine, tenant le matelot à demi-noyé, allait lui passer l'échelle que, du pont, on avait jetée, un formidable coup de langgen survint, accourant violemment les deux naufragés.

Sous cette poussée, la cravate du matelot se déchira et le malheureux fut emporté pour ne plus reparaître cette fois.

Désespéré, tenant dans sa main crispée le morceau de cravate, le capitaine Bridegand fut ramené à bord, sans homme sur le pont, à demi-noyé, anéanti par les efforts qu'ils venaient de déployer et le terrible drame dont il avait été l'un des acteurs.

Pendant douze heures, le navire resta sur le lieu du naufrage, balancé comme une coque de noix. Puis le capitaine ayant fait réparer tant bien que mal les avaries, n'avait plus de doute sur le sort du pauvre matelot qui avait failli l'entraîner dans la mort, put reprendre sa route pour Saint-Nazaire.

Le capitaine Bridegand a accompli là un acte héroïque qui peut paraître tout naturel à nous braves marins bretons accoutumés à l'abnégation de soi même, mais qui excitera l'admiration de tous ceux qui connaîtront sa belle conduite.

Les Écrasceurs

Paris, 7 janvier. — Mme Félicia Chauvière, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant, 28, rue Ronsequin, sortait hier pour faire son marché, vers onze heures du matin, lorsqu'en traversant l'avenue Niel, elle fut tamponnée par une voiture-automobile qui, conduisait un inconnu, M. S..., boulevard Gouvion-St-Cyr.

Transportée à l'hôpital Beaujon, la pauvre femme, qui avait la colonne vertébrale brisée, n'a pas tardé à succomber.

UN PARRICIDE

Troyes, 6 janvier. — Un parricide s'est transporté le nommé de Villecomte, commune de Bordes, pour exécuter sur l'assassinat d'un chirurgien quelconque. Le fils de la victime est actuel Carnot compris est assassiné.

UN NOUVEAU PRANZINI

LES CRIMES DE VIDAL

Pour voler. — Prochaine confrontation. — Les crimes de Tamaris et de Marseille

Nice, 7 janvier. — L'instruction des deux crimes avoués par Henri Vidal, le cousin de Gerlande Hirschbrunner et de la fille Morino, est poussée avec activité.

Le mobile de ces deux assassinats est le même : le vol.

Vidal continue à dire qu'il a été poussé par le mâchera à commettre ses horribles forfaits. Il n'a pas encore été interrogé sur le crime de Malmousque, qui date de huit ans environ, et dont l'instruction fut abandonnée faute d'éléments suffisants pour pouvoir étayer l'accusation, ni sur l'assassinat commis à Tamaris sur la fille galante Van Brusselin et que la rumeur publique attribue à Vidal.

Vidal sera défendu par Me Tribes, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nice. Vidal avait d'abord refusé l'aide d'un avocat. Sur les instances du juge d'instruction qui lui a expliqué la nécessité pour lui d'avoir un avocat, et en ces termes mêmes impératifs de le lui, Vidal a répondu : « Puisque je ne puis comparaître devant la Cour d'assises sans qu'on avoue coupe de sauver ma tête, je fais appel au bâtonnier de l'ordre ».

Me Tribes, invité à désigner un défenseur d'office, s'est chargé d'assister Vidal.

Ajoutons que M. Touche, juge d'instruction, a fait citer plusieurs témoins qui seront confrontés avec l'accusé.

L'enquête sur le crime de Marseille, l'assassinat d'Antonia Van Bussella, continue. Jusqu'ici la Bile Guinard, d'ifrents autres témoins et le chanelier Bessolex, chra qui l'assassin d'Eno avait acheté le chapeau retrouvé sur la voie, ont formellement reconnu Vidal comme l'individu qui se trouvait à Marseille dans les premiers jours de décembre et qui avait tenté de tuer la fille Guinard, qui fut frappée à coups de poignard.

De plus, la Sûreté a maintenant la preuve qu'à cette époque Vidal est descendu à l'Hôtel de la Poste, rue Colbert.

Décidément ça va mal pour Vidal.

BRIÈRE DANS SA PRISON

Chartres, 7 janvier. — Brière continue à faire preuve du même calme qui ne l'a pas quitté durant son procès.

Il emploie ses longues journées à se promener silencieusement, la tête baissée, dans sa cellule ou dans la cour de la prison. Depuis quelques jours, le condamné semble s'être adonné à la lecture, il a demandé d'autres livres que le « Magasin Pittoresque » ; il a manifesté le désir de lire des romans ; on lui en a remis quelques-uns.

Brière n'a qu'un seul espoir, celui de réparaître, le verdict de la Cour d'Eure-et-Loire étant cassé, devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne.

« Si, dit le condamné, la Cour ne casse pas le verdict qui me condamne à la peine capitale, j'aime mieux mourir le plus tôt possible ; car, que m'importe la clémence présidentielle, et je suis pas reconnu innocent du crime monstrueux dont on me charge ».

Le condamné n'a pas encore répondu à la dernière lettre de sa fille Germaine. Aucun de ses frères de Chaverney ne lui a écrit depuis sa condamnation.

On croit que la Cour de Cassation ne statuera pas sur le cas de Brière avant la seconde quinzaine de janvier. Si la Cour se prononce à cette date, c'est-à-dire vers le 25 janvier, l'exécution de Brière aurait lieu, en cas de rejet du pourvoi, vers le 15 février, sur la place Morard, à Chartres.

LE MARIAGE de Mme Sybill Sanderson

ABANDON DE 50 MILLIONS

Londres, 7 janvier. — Le mariage de Mme Sybil Sanderson, la fameuse cantatrice qui créa *l'Esclarmonde* à l'Opéra-Comique, avec le comte Fitz James, est officiellement annoncé par les journaux anglais et américains.

Ce qu'il y a de singulier en cette circonstance, c'est que ce mariage va coûter à la célèbre artiste la bagatelle de 50 millions de francs, presque son premier mari, Mr Antonio Terry, un richissime cubain, qui laisse à sa femme toute fortune à sa mort, dont le moitié revient à Mme Sybill Sanderson, avait spécifié dans son testament que cette somme reviendrait à la fille, Mme Mercédès Terry, au cas où Mme Sybill Sanderson se remarierait.

Un bigame

Bessi, 7 janvier. — Le Parquet instruit une affaire de bigamie à la charge de M. Chollet, âgé de 60 ans, receveur des contributions indirectes.

M. Chollet vivait avec sa première femme et se marria avec une demoiselle Mathilde St-Aubin, il y a six ans, il fit semblant recevoir à Lamalgnon où il épousa une troisième femme âgée de 19 ans, Mlle Marie Bernard de St-Sauveur.

M. Chollet se prétend divorcé d'avec sa deuxième femme, mais il ne peut fournir aucune preuve de son dire. Il a été incarcéré.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Un échec anglais — Un avant-poste enlevé

Londres, 7 janvier. — Le 4 janvier, un des avant-postes du général Blewell, qui est à Bloemfontein, a été attaqué et enlevé à la suite d'un combat qui se produisit à Thabanchu, sur une troupe de quarante Boers.

Le poste était composé d'un sergent et de trois hommes.

Les secours envoyés par les Anglais arrivèrent à soutenir une lutte acharnée avec les Boers qui se retirèrent en emmenant leurs blessés.

Du côté anglais deux officiers ont été grièvement blessés.

Les préparatifs s'accroissent à Bonn.

Londres, 7 janvier. — Le War Office publie la note suivante : Lord Kitchener, informé par un télégramme lui demandant si Delarey